

République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

6 OCTOBRE 2025

OBJET :

ENVIRONNEMENT

ETUDE DE MAITRISE
D'ŒUVRE
AVENUE DE
L'AEROPORT

AUTORISATION ET
DEMANDE DE
SUBVENTION

2025-10-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 06 octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, MILLIEN Sophie, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LENGLIN Daniel, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MAGNIER Renée	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)
GEISLER Maryse	(Pouvoir MERCIER Sabrina)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
VAUTIER Monique	(Pouvoir LOUCHEZ Laurence)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir PILLE Robert)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir BOUCHEL William)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire informe l'assemblée que la commune a l'intention de rénover la voirie de l'avenue de l'aéroport.

Afin de mener à bien ces travaux, une étude de Maitrise d'œuvre est nécessaire.

L'avenue de l'Aéroport constitue un axe structurant, assurant la liaison entre le centre-ville et la plateforme aéroportuaire. Elle supporte un trafic routier dense, notamment de véhicules légers, de transports en commun et de poids lourds.

Le projet s'inscrit dans une volonté de requalification urbaine, d'amélioration de la sécurité routière et de fluidification des déplacements et paraît indispensable du fait de l'urbanisation nord de la commune avec la création d'environ 300 logements au sein du

nouveau quartier Panthéon.

L'objectif de cet aménagement est de :

- Renforcer la sécurité des usagers (piétons, cyclistes, véhicules).
- Réhabiliter la chaussée et les trottoirs dégradés.
- Intégrer des aménagements pour les mobilités douces (pistes cyclables, traversées piétonnes).
- Assurer la conformité avec les normes PMR (personnes à mobilité réduite).
- Améliorer le cadre de vie (végétalisation, éclairage public, mobilier urbain).

L'étude couvre une section de l'avenue de l'Aéroport, entre la Place de l'Europe et l'aéroport

Les principaux éléments du projet sont :

- Réfection complète de la chaussée.
- Reprise des trottoirs et création de bandes cyclables.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que GCT&M est susceptible de financer ce projet au travers d'un fond de concours dont le plan de financement figure ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Etude MO	18 720,00 €	Fonds de concours 2025	50,00%	9 360,00 €
		Ville	50,00%	9 360,00 €
Total HT	18 720,00 €	Total	100,00%	18 720,00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE la réalisation de ce projet,

AUTORISE Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le



ID : 062-216205484-20251006-20251021-DE